

Séance du Conseil départemental

17 octobre 2022

Adoption du nouveau règlement sur le temps de travail (1 607 heures)

Intervention d'Hocine TMIMI au nom du groupe Val-de-Marne en Commun, PCF et citoyen.nes

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Chers agentes et agents,

Les fonctionnaires territoriaux connaissent, depuis 20 ans, des atteintes régulières à leurs droits et à leurs conditions de travail.

Dans un travail minutieux de démantèlement des services publics, les libéraux ont usé de surenchères pour discréditer les agents des trois fonctions publiques.

Dans leur état d'esprit, il faut à tout prix stigmatiser les fonctionnaires, les caractériser, affirmer qu'il y en aurait trop et qu'ils pourraient en faire beaucoup plus.

Cette philosophie a conduit à des reculs historiques graves que nous payons durement aujourd'hui. Je ne peux malheureusement pas tous les citer. Je pense bien entendu à la révision générale des politiques publiques – la RGPP - de Nicolas Sarkozy qui a nuit gravement à l'action publique. Je pense bien sûr aux dizaines de milliers de postes supprimés par votre famille politique dans la police, la gendarmerie, la fonction publique d'Etat. Je peux également citer le gel du point d'indice pendant une décennie et sa revalorisation toujours inférieure à l'inflation.

J'ajouterai bien sûr la loi sur la transformation publique d'août 2019, nouvelle étape de la fusée visant à affaiblir les fonctionnaires, réduire leur nombre, vider leur statut et remettre en cause la libre administration des collectivités.

C'est cette loi d'août 2019 qui prévoit d'imposer aux fonctionnaires une durée du temps de travail annuel maximale de 1607 heures.

Cette loi, c'est aussi la vôtre Monsieur le Président. Initié par le Gouvernement d'Edouard Philippe, elle a été voté par les parlementaires de votre parti politique en commission mixte paritaire, avec les Marcheurs.

Cette loi, c'est aussi la vôtre car, ici même Monsieur Capitano, pendant des années, vous avez appelé de vos vœux l'application des 1607 heures. *Cela figure dans les procès-verbaux de nos séances.*

Cette loi, c'est la vôtre car la délibération que vous proposez constitue une mise en œuvre zélée des 1607 heures.

Vous imposez une mise en œuvre sans réel effort pour protéger des conquits sociaux des agents et les conditions salariales octroyées par les majorités de gauche qui ont construit le service public départemental.

Que cela soit bien clair, nous, élu.es communistes et apparentés, nous respectons l'état de droit. Nous aurions dû faire avec cette loi néfaste. Toutefois, parce que nous savons qu'être fonctionnaire n'est pas un privilège, nous aurions tout fait pour conserver les jours de congés dont les agents disposent et qui disparaîtront dès le 1^{er} janvier 2023.

Pour rester dans le cadre de la loi tout en préservant au maximum le temps de travail actuellement en vigueur dans la collectivité, plusieurs possibilités existent. Vous avez fait le choix... d'en saisir aucune.

Vous n'avez pas été des exécutifs locaux qui ont porté la question de la libre administration des collectivités devant le Conseil d'Etat puis le Conseil Constitutionnel.

Un recours formulé par plusieurs Maires du Val-de-Marne n'a pas permis de censurer cette loi. Toutefois, l'avis du Conseil Constitutionnel reconnaît le droit, pour les collectivités, de déroger aux 1607 heures en reconnaissant la pénibilité des métiers, mais aussi les obligations de service ou organisationnelles.

Cela s'appelle les sujétions dans le texte de loi et les décrets d'application : vous faites le choix de repousser l'usage proportionné de cette possibilité qui aurait pu permettre de maintenir tout ou partie des jours de congés aux agents du Val-de-Marne.

Au contraire, vous privilégiez une approche purement comptable au détriment des conditions de travail.

Ce n'est pas une nouveauté de votre part puisque lorsque vous étiez dans l'opposition, vous osiez même affirmer que l'application des 1607 heures offrirait 22 millions d'euros d'économie – en fonctionnement – dans le budget du Département.

Pour vous, le temps de travail des agents n'est qu'une opération comptable, une variable d'ajustement budgétaire.

D'ailleurs, Monsieur Capitanio, où sont les 22 millions d'euros que vous aviez promis avec la mise en œuvre des 1607 heures ?

Ce chiffre de 22 millions nous ne le retrouvons pas dans ce rapport.

Il y avait donc plusieurs façons d'appliquer les 1607 heures et des alternatives à ce que vous proposez.

Vous faites le choix de la méthode dure, celle qui prive le maximum d'agents, d'un maximum de jours de congés. Vous ne prenez même pas exemple sur des collectivités qui ont pu préserver une large part des jours de congés à leurs agents par le recours aux sujétions. Des collectivités qui ont vu leur délibération validée par le contrôle de légalité.

Dont acte.

Avec cette obligation légale, vous faites le choix politique d'appliquer une version brute, pour ne pas dire brutale, des 1607 heures. Elle s'inscrit dans la droite ligne de stigmatisation des fonctionnaires que votre famille politique porte partout où elle est présente.

Pourtant, cette philosophie politique a des conséquences désastreuses dans notre pays.

Jamais les fonctions publiques n'ont été si peu attractives. Jamais les collectivités n'ont eu autant de difficultés à recruter, dans tous les domaines. Jamais l'attractivité des métiers publics n'aura été si faible. Jamais les cabinets de conseil n'auront autant remplacé les cadres de la fonction publique, formé et compétent pour penser.

Faut-il voir un lien de cause à effet entre cette situation préoccupante des fonctions publiques et 20 années de casse du service public ? Evidemment que oui !

Pensez-vous que votre choix d'appliquer ainsi les 1607 heures va renforcer l'attractivité de notre collectivité et augmenter le nombre de candidatures aux offres d'emplois publiées par le Département ?

Pensez-vous que les services vont mieux fonctionner en prévoyant des dispositions différentes entre collègues d'un même bureau, parfois sur des missions similaires ? Cette mise en concurrence n'est ni saine, ni obligatoire.

Comment pensez-vous justifier de retirer des jours de congés annuels sans compensation, ni tentative de les préserver dans le cadre légal existant ?

En Val-de-Marne comme dans le pays, nous payons aujourd'hui les conséquences de choix anti-fonctionnaires de la part des gouvernements successifs au sein desquels ma famille politique n'était pas représentée. Au lieu de renforcer les droits des fonctionnaires et de renforcer l'attractivité de la fonction publique, tout est fait pour casser les agents du service public.

Pourtant, qui fait tourner ce pays ?

Qui avons-nous applaudis chaque soir à 20 heures pendant le confinement ? Qui permet au Département du Val-de-Marne de répondre aux besoins de la population ? Il s'agit bien des fonctionnaires. Les métiers essentiels le seraient-ils moins en dehors des confinements ?

Parce qu'ils ne sont ni des privilégiés, ni des fainéants, nous sommes aux côtés des fonctionnaires, depuis toujours et certainement pas en fonction des circonstances ou des confinements.

Nous réaffirmons aussi le caractère indispensable des organisations syndicales pour les défendre et faire avancer notre société, organisations syndicales auxquelles vous avez supprimé 66% des aides départementales.

Nous serons à leurs côtés demain mardi dans la rue à l'occasion d'une grève nationale qui témoigne d'une colère légitime : celle de ne pas reconnaître et rémunérer à sa juste valeur l'engagement des agents des trois fonctions publiques. Celle de nier l'impact de l'inflation sur la vie des fonctionnaires et des salariés. Celle de dénoncer les superprofits et les subventions aux entreprises qui bondissent dans notre pays alors que les collectivités sont mises au point sec.

Vous le comprenez, Monsieur le Président, nous ne soutiendrons pas votre choix d'appliquer sans résistance cette mesure néfaste.

Si nous avons été en gestion, nous n'aurions ni capituler, ni adopter votre vision comptable.

Evidemment, nous serons aux côtés des agents et des organisations syndicales dans d'éventuels recours contre cette délibération.

Nous restons à l'écoute et à disposition des agents départementaux quant à la mise en œuvre de cette mesure mais aussi face aux difficultés qu'ils rencontrent alors que l'exécutif fait le choix d'une transformation à marche forcée de la collectivité.